

## ENQUETE "TRANSPARENCE DES PRIX DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE"

### Questionnaire électricité

ENTREPRISE :	
Personne répondant :	
Téléphone :	
Adresse courriel :	
<b>1er semestre</b>	
<b>Année</b>	

#### A) Consommateurs finals professionnels présents

##### A1) Consommateurs finals auxquels vous facturez tout l'acheminement de l'électricité

Catégorie de consommateur final		Consommation annualisée (MWh)	Prix moyen sur le semestre pondéré des ventes correspondantes (en €/MWh)			Volume total vendu sur le semestre (GWh)	Nombre de clients
			HTT	HTVA	TTC		
Petit tertiaire et artisanat	IA	≤ 20					
Petit site	IB	[20 - 500[					
Site petit à moyen	IC	[500 - 2 000[					
Site moyen	ID	[2 000 - 20 000[					
Grand site	IE	[20 000 - 70 000[					
Très grand site	IF	[70 000 - 150 000[					
Très très grand site	IG	> 150 000					

##### A2) Consommateurs finals sans frais d'acheminement de l'électricité

Catégorie de consommateur final		Consommation annualisée (MWh)	Prix moyen sur le semestre pondéré des ventes correspondantes (en €/MWh)			Volume total vendu sur le semestre (GWh)	Nombre de clients
			HTT	HTVA	TTC		
Petit tertiaire et artisanat	IA	≤ 20					
Petit site	IB	[20 - 500[					
Site petit à moyen	IC	[500 - 2 000[					
Site moyen	ID	[2 000 - 20 000[					
Grand site	IE	[20 000 - 70 000[					
Très grand site	IF	[70 000 - 150 000[					
Très très grand site	IG	> 150 000					

## B) Clients particuliers

Catégorie de consommateur final		Consommation annualisée (MWh)	Prix moyen sur le semestre pondéré des ventes correspondantes (en €/MWh)			Volume total vendu sur le semestre (GWh)	Nombre de clients
			HTT	HTVA	TTC		
Très petit	DA	<1					
Petit	DB	[1 - 2,5[					
Moyen	DC	[2,5 - 5[					
Gros	DD	[5 - 15[					
Très gros	DE	≥15					

### TEMPS DE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE

Combien de temps avez-vous mis, en tout, pour répondre à cette enquête (recherche des données + remplissage du questionnaire) ?

..... h ..... min

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visa n°2019S052EQ du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2019 – Arrêté en date du 15/10/2018. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées au bureau des statistiques de la demande d'énergie (BSDE) de la sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE) du service de la donnée et des études statistiques (SDES).